

son fondateur les rapports des expositions de l'industrie, dont toutes les Chambres de commerce possèdent la collection.

Enfin nous signalons sur les commencements de cette industrie une *loi relative aux fabriques de mousseline de Tarare*, du 22 juillet 1792 (Biblioth. de Lyon, Rec. t. I).

Quant à ceux qui se borneraient à rechercher le sens étymologique du nom de Tarare, nous les renverrons notamment à un article sur ce sujet, inséré dans l'*Almanach du comice agricole du canton de Tarare* (année 1868).

A. VACHEZ.